



## Prises terre sans terre...

Par **Michael38\_**, le **12/10/2016** à **09:48**

Bonjour,

Je me permets de poster sur ce forum car j'ai un petit souci avec mon bien immobilier et j'aimerais savoir si j'ai un recours ou non avant d'entamer des travaux.

Au mois d'octobre dernier j'ai acheté un appartement. Le diagnostic immobilier concernant l'électricité n'a détecté aucune anomalie mais a signalé que certaines prises n'avaient pas la terre (je possède un différentiel de 30mA).

J'étais sur le point de rénover certaines pièces lorsque je me suis rendu compte que mes prises terre (prises avec la broche au milieu) n'étaient pas reliées à la terre. Cela est le cas pour toutes mes prises excepté pour la cuisine et la SDB (ce qui est normal pour être aux normes).

J'aimerais savoir si cela n'est pas une faute du point de vue du diagnostic immobilier car je trouve cela trompeur. J'avais conscience lors de l'achat que certaines prises n'avaient pas la terre mais je pensais au moins que les prises avec broche l'avaient...

Ai-je un recours ou les travaux seront à ma charge ?

Merci pour votre aide.

Par **janus2fr**, le **12/10/2016** à **09:57**

Bonjour,

Effectivement, si sur un bien ancien, il est autorisé de ne pas avoir la terre sur toutes les prises, il est formellement interdit d'installer des prises avec le plot de terre s'il n'est pas relié à la terre. Il faut absolument des prises sans plot de terre.

Par **Michael38\_**, le **12/10/2016** à **10:02**

Merci pour cette réponse. J'ai bien conscience que cela est interdit mais ai-je un recours contre l'organisme de contrôle (ou le vendeur) ? Aurait-il dû signaler cela dans le rapport ?

Merci.

Par **janus2fr**, le **12/10/2016** à **11:48**

Le diagnostic aurait du le spécifier, mais c'est peut-être le cas puisque vous écrivez :  
"Le diagnostic immobilier concernant l'électricité n'a détecté aucune anomalie [s]mais a signalé que certaines prises n'avaient pas la terre[/s]"